

**Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société**  
**du Mercredi 13 novembre 2013 Matin**

**04 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "les résultats de la concertation visant l'harmonisation de la formation en kinésithérapie dans les deux Communautés" (n° 19902)**

04.01 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Madame la présidente, madame la ministre, certaines qualifications professionnelles particulières en kinésithérapie cardiovasculaire, thérapie manuelle, pédiatrie neurologique, réadaptation pelvienne et kiné périnatale et respiratoire sont en attente de critères d'agrément.

En réponse à une précédente question en commission, vous m'aviez informée que la durée des études de kiné n'étant pas la même dans les deux Communautés, vous ne pouviez alors déterminer les critères et les volumes de formation complémentaire devant permettre d'obtenir ces qualifications professionnelles particulières.

Vous aviez précisé qu'une concertation était en cours avec les kinés et les ministres compétents de la Communauté française et de la Communauté flamande en vue d'harmoniser cette formation et que les conclusions vous seraient présentées au printemps 2013.

Je reviens donc logiquement vers vous pour savoir si un consensus a pu être trouvé et si les critères d'agrément pour les qualifications particulières mentionnées ont pu être fixés?

04.02 **Laurette Onkelinx**, ministre: Comme vous le savez, une large réforme de l'enseignement supérieur est actuellement en cours au niveau de la Communauté française, qui devrait aboutir enfin à homogénéiser les formations en kinésithérapie sur l'ensemble du territoire.

Dès que cela sera le cas – c'est en cours – je vais pouvoir relancer la concertation avec les ministres compétents (Communauté française, Communauté flamande) avec pour objectif que la mise en place des formations pour ces qualifications professionnelles particulières aboutisse le plus rapidement possible.

J'espère vous présenter le résultat de cette concertation au printemps 2014.

04.03 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Merci, madame le ministre, pour votre réponse. Nous allons à nouveau patienter jusqu'au printemps 2014 avant d'avoir les résultats de ces concertations.

*L'incident est clos.*